

Seraing, le 29 novembre 2021

Objet : Nouvelles mesures sanitaires et organisationnelles mises en place suite au CODECO du vendredi 26 novembre (Circulaire 8363).

Chers Parents,
Chers élèves

Ce week-end, nous avons reçu les nouvelles mesures sanitaires et organisationnelles à mettre en œuvre dans les établissements scolaires à partir de ce mardi 30 novembre.

Vous trouverez ci-dessous un résumé des mesures mises en perspective pour l'Athénée Air Pur.
Si vous désirez en savoir plus, je vous invite à consulter la circulaire :

[Circulaire 8363 \(27/11/2021\) – Covid-19 – Organisation de la vie scolaire en contexte de crise sanitaire après le Comité de concertation \(CODECO\) du 26 novembre 2021 – Enseignement secondaire.](#)

À l'exception des points 1 et 2, **les mesures sont d'application du mardi 30 novembre au vendredi 24 décembre.**

1. Les séjours avec nuitées sont interdits du lundi 29 novembre au congés de détente (début mars).

Les stages de 2^e année et l'accueil des partenaires du projet Erasmus + prévus en décembre sont donc annulés, ainsi que tous les voyages prévus durant cette période.

Les sommes versées pour financer ces voyages vous seront intégralement remboursées dans les semaines à venir.

2. Les formations en cours de carrière sont suspendues jusqu'au congé de détente (début mars).

La formation inter-réseaux programmée les 14 et 15 février n'aura donc pas lieu et les élèves auront cours à ces dates.

3. En dehors des activités pédagogiques habituelles, les mélanges de groupes classes doivent être limités.

Vu le nombre d'élèves fréquentant l'établissement, il est très compliqué de répondre efficacement à cette mesure mais nous mettons tout en œuvre pour réduire les risques.

Le restaurant scolaire reste ouvert et les élèves peuvent le fréquenter de manière normale.

Des détecteurs de CO₂ vont être installés dans le réfectoire, les salles d'études et le hall omnisport. Des classes témoins seront également équipées et des protocoles seront mis en place en fonction des résultats.

L'aération des locaux fait déjà l'objet d'une vigilance accrue et elle sera renforcée.

Le port du masque et le respect des gestes barrière restent bien entendu obligatoires dans l'établissement (intérieur et extérieur).

Les activités (ateliers, animations, visites...) qui ne nécessitent pas de mélanges de groupes classes sont dans la mesure du possible maintenues.

4. Les rencontres parents-professeurs doivent se tenir en distanciel.

La réunion des parents du jeudi 9 décembre était déjà prévue en distanciel.

Les enseignants vous inviteront en visioconférence via le compte Teams de votre enfant, suivant les rendez-vous pris au préalable sur École en ligne.

Si vous ne disposez pas des vos codes d'accès à École en ligne, vous pouvez envoyer un mail au Secrétariat des élèves (secel@araps.be). Merci d'indiquer le nom et la classe de votre enfant.

La réunion du Conseil de participation (CoPa) prévu le lundi 6 décembre se tiendra également en distanciel. Les parents concernés recevront les informations utiles sous peu.

5. Les évènements festifs (fancy-fair, soirée, repas, marché de Noël, JPO...) sont interdits.

La livraison des bières de l'Association des parents début décembre peut être exceptionnellement maintenue mais sur rendez-vous et sans dégustation.

Un service de livraison à domicile est également à l'étude. Vous pouvez consulter le courrier de l'Association des parents sur École en ligne.

6. Les règles de fermeture des classes pour raison sanitaire sont modifiées.

Une classe est fermée à partir de 3 cas pour une durée de 7 jours (au lieu de 25%).

La responsabilité de la fermeture des classes revient au CPMS qui ne doit plus attendre la décision du tracing. Il est donc important de rapidement informer l'établissement lorsque votre enfant est testé positif.

Pour rappel, les cours sont suspendus le vendredi 24 décembre durant toute la journée et les élèves seront donc en congé.

Nous restons bien entendu à votre disposition pour tout complément d'information.

Nous vous remercions pour votre compréhension et vous prions de croire, Madame, Monsieur, chers parents, chers élèves, en notre entier dévouement,

Frédéric Cools
Préfet des études f.f.

